

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 18/030/CM**

## **Abrogation de l'arrêté de délégation de fonction de Monsieur Jean Montagnac**

### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 ; L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 003-005-16 CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 fixant la composition du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 04-006-16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean Montagnac en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 16/117/CM du 8 avril 2016 relatif à la délégation de fonction de Monsieur Jean Montagnac ;

### **CONSIDÉRANT**

- Que Monsieur Jean Montagnac a été élu Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence le 13 juillet 2017
- Qu'il convient d'abroger l'arrêté n° 16/117/CM du 8 avril 2016 relatif à la délégation de fonction de Monsieur Jean Montagnac .

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Est abrogé l'arrêté n° 16/117/CM du 8 avril 2016 relatif à la délégation de fonction de Monsieur Jean Montagnac.

Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2018

**Article 2 :**

Monsieur Le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marseille, le 20 février 2018

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**